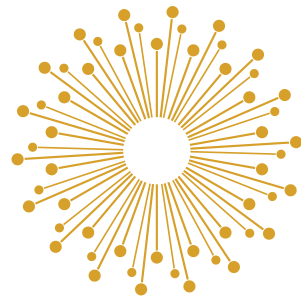




# La Subvention de Recherche SVRI 2022

Directives pour  
l'attribution d'un  
financement



**SVRI** sexual  
violence  
research  
initiative

## SUBVENTION DE RECHERCHE SVRI:

### EN SAVOIR PLUS POUR AGIR ET METTRE FIN À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS<sup>1</sup>

Ce document a été conçu pour aider les organisations effectuant des recherches sur la violence à l'égard des femmes et la violence contre les enfants ainsi que toute autre forme de violence basée sur le genre, à évaluer leur admissibilité aux subventions accordées chaque année par L'Initiative de recherche sur la violence sexuelle (SVRI) et à soumettre des propositions conformément aux procédures requises.

<sup>1</sup>Les données disponibles soulignent la nécessité de créer des synergies dans la recherche et la programmation pour traiter les multiples liens entre la violence à l'égard des femmes et la violence à l'égard des enfants au fur et à mesure que notre compréhension des intersections augmente. Le SVRI examinera des propositions d'approches innovantes pour mener des recherches et des programmes intersectionnels ou intégratifs qui traiteront ensemble de la violence à l'égard des femmes et la violence contre les enfants, ou de la violence à l'égard des femmes et /ou des enfants dans le cadre d'autres travaux sectoriels.

## Contexte

Les violences contre les femmes et la violence contre les enfants sont des épidémies mondiales. On estime à au moins un tiers de femmes à travers le monde qui sont victimes de violence et des conséquences sur la santé et le développement que cette violence entraîne. Les violences contre les femmes et la violence contre les enfants causent des dommages et coûts considérables pour les individus, les familles, les communautés et les gouvernements, avec des conséquences multiples et durables sur les droits, la santé, l'éducation, la productivité et la participation à la sphère publique. En ce qui concerne uniquement la violence entre partenaires intimes, certaines estimations par pays suggèrent que les dépenses personnelles, la perte de revenus et la baisse de productivité peuvent atteindre jusqu'à 3,7% du PIB - au-delà des dépenses de nombreux gouvernements pour l'enseignement primaire.<sup>2</sup> Une étude de prévalence mondiale réalisée en 2016 a estimé que jusqu'à 1 milliard d'enfants âgés de 2 à 17 ans ont été victimes de violence ou de négligence physique, sexuelle ou émotionnelle au cours de l'année écoulée.<sup>3</sup> Vivre la violence dans l'enfance a un impact sur la santé et le bien-être tout au long de la vie.<sup>4</sup>

La violence à l'égard des femmes et la violence contre les enfants sont motivées par l'inégalité du genre, les normes sociales, les inégalités structurelles ainsi que des lois profondément ancrées dans la société. La recherche et l'utilisation des résultats issus de cette recherche sont essentielles pour comprendre les moteurs de la violence contre les femmes et la violence contre les enfants ainsi que les contextes de développement afin d'identifier les moyens par lesquels nous pouvons apporter un changement social durable pour y mettre fin.

Nos connaissances se sont accrues en termes de prévention et réponse à la violence contre les femmes

et la violence contre les enfants. S'agissant de la prévention, nous avons multiplié les quelques programmes de prévention auparavant testés ainsi qu'un certain nombre d'adaptations. Cependant, trop peu d'interventions ont été durablement mises à l'échelle pour pouvoir effectuer un changement dans les normes sociales et promouvoir des sociétés équitables et réduire la violence. Nous savons encore trop peu des effets à long terme de ces interventions et des mécanismes spécifiques à l'origine des changements observés jusqu'à présent. L'intégration de campagnes de prévention et de réponse à la violence dans les grands programmes de développement des infrastructures demande à être travaillée. De plus, bien que les recherches innovantes, la mise en œuvre de programmes de qualité et les grappes d'évaluation rigoureuses dans les pays à revenu élevé soient maîtrisées, ce n'est pas le cas dans les pays à revenu faible et intermédiaire dont les plateformes de partage des connaissances dédiées aux recherches restent limitées et les contributions dans ce domaine largement ignorées.

La prévention et la réponse efficaces envers la violence contre les femmes et la violence contre les enfants est une entreprise qui concerne la société civile, les entreprises, les gouvernements, les ONG et les instituts de recherche. Tirer parti de cet élan pour parvenir à un changement plus large et plus durable nécessite d'exploiter l'énergie créative des leaders émergents et des décideurs. Cela nécessite également de documenter nos succès et nos échecs pour nous assurer de continuer à progresser dans ce domaine en investissant des ressources limitées dans les stratégies les plus efficaces.

<sup>2</sup>Krugman, J., Hanmer, L., Twigg, S., Hasan, T., McCleary-Sills, J., & Santamaria, J. (2014). Voice and Agency: Empowering Women and Girls for Shared Prosperity. Washington, DC: World Bank.

<sup>3</sup>Global prevalence of past-year violence against children: a systematic review and minimum

estimates. Hillis S, Mercy J, Amobi A, Kress H. Pediatrics 2016; 137(3): e20154079.

<sup>4</sup><https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-children>

# Programme de subventions

L'un des objectifs du **plan stratégique** 2020-2024 de SVRI est de renforcer la base de données probantes pour améliorer les politiques et programmes visant à répondre et à prévenir la violence contre les femmes et la violence contre les enfants dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le SVRI cherche à atteindre cet objectif en continuant à soutenir et financer des recherches innovantes sur la violence contre les femmes et la violence contre les enfants dans ces pays et à encourager le débat sur le terrain.

Le SVRI - tout d'abord seul depuis 2014 puis en partenariat avec le Groupe de la Banque mondiale depuis 2016 - a soutenu et financé **68** projets de recherche innovants dans **37** pays, injectant plus de **7** millions USD dans le domaine de la recherche sur la violence contre les femmes et la violence contre les

enfants. De plus, un partenariat avec la Fondation OAK a permis de financer des projets régionaux au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda d'un montant de 340 000 USD. Le SVRI est fier d'accorder des subventions à des projets uniques qui n'auraient pas autrement reçu de financement, projets tels que l'analyse de données secondaires, l'amélioration des composantes qualitatives ou encore l'ajout d'un volet supplémentaire à une étude ou une recherche sur la méthodologie. En finançant un large éventail de méthodologies, le SVRI contribue au développement technique du domaine de la recherche sur la violence contre les femmes et la violence contre les enfants.<sup>5</sup>

Le SVRI recherche des demandes de subvention dans le cadre d'une recherche pertinente et orientée vers l'action basées sur des politiques cherchant à améliorer et à multiplier les efforts de prévention et de réponse contre la violence contre les femmes et la violence contre les enfants ainsi que toutes autres formes de violence basée sur le genre dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

<sup>5</sup><https://svri.org/grant-database>

## Critères de sélection

### Les demandes en vue de cette subvention doivent:

- Être affiliées à une institution ou organisation de recherche reconnue et légalement constituée avec une capacité de recherche ou de programmation existante sur la violence contre les femmes et la violence contre les enfants. Les subventions seront accordées uniquement aux institutions et non aux particuliers.
- Le cas échéant, créer des partenariats entre plusieurs organisations, par exemple, une ONG locale, une agence basée sur la pratique et une institution académique, ou encore le gouvernement local et une ONG ou une institution académique. La préférence sera accordée aux partenariats universitaires/ chercheurs - praticiens.
- La préférence sera accordée aux demandes soumises et dirigées par des organisations basées dans les pays à revenu faible et intermédiaire. **L'accord de partenariat doit être clairement décrit et reflété dans la proposition et l'allocation budgétaire.**
- Le cas échéant, avoir pour objectif de renforcer la capacité de recherche de l'agence d'exécution.

### Autres considérations d'admissibilité à noter:

- Les organisations ou consortiums peuvent soumettre jusqu'à deux propositions, mais seule une proposition sera financée.
- Les boursiers antérieurs ne seront pas considérés comme demandeurs principaux.
- Les institutions bénéficiant d'une subvention SVRI active ne peuvent postuler.
- Les demandes de subvention qui proposent des travaux au nom d'agences appartenant aux Nations Unies, au Groupe de la Banque mondiale ou autres agences multilatérales seront exclues.
- Tous les projets dans le cadre de cet appel doivent se concentrer sur la prévention et/ou la réponse à la violence contre les femmes et la violence contre les enfants dans les pays à revenu faible et intermédiaire.
- Si les fonds sont recherchés pour des activités de mise à l'échelle ou de diffusion, la demande doit fournir des informations suffisantes pour permettre d'évaluer la qualité scientifique de l'étude originale ainsi qu'une description des activités pour lesquelles des fonds sont demandés.

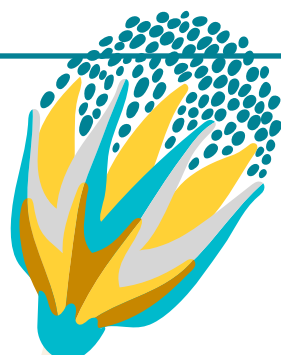
En raison de la forte concurrence et des fonds disponibles limités, la qualité de la proposition soumise déterminera le succès de la réception d'une subvention.

# Types de projets éligibles

## Les types de projets éligibles à une subvention comprennent:

- Des projets de recherche qui sont soit des projets autonomes, soit une composante d'un projet plus vaste qui guidera les efforts pour lutter efficacement contre la violence contre les femmes et la violence contre les enfants.
- Des études qualitatives qui explorent l'efficacité et le processus de création de changement avec des interventions de prévention innovantes contre la violence contre les femmes et la violence contre les enfants ou l'acceptabilité, l'impact et le processus de changement créés par les interventions qui soutiennent et aident les survivants de la violence contre les femmes et la violence contre les enfants.
- Des projets qui visent à aborder la prévention et la réponse à la violence à contre les femmes et la violence contre les enfants ensemble ou simultanément ou en une seule intervention avec des éléments distincts.
- Des projets qui visent à comprendre comment intégrer la programmation de la violence contre les femmes et/ou la violence contre les enfants dans d'autres travaux sectoriels, comme ou grands programmes de développement d'infrastructures.
- Ceux qui développent des méthodes et des outils innovants pour la recherche sur la violence contre les femmes et la violence contre les enfants.
- Ceux qui évaluent comment élargir efficacement les interventions de prévention et de réponse testées dans le domaine de la violence contre les femmes et la violence contre les enfants.
- Des analyses secondaires des données existantes qui fourniront un aperçu de la lutte contre la violence contre les femmes et la violence contre les enfants et de manière plus efficace et durable.
- La recherche sur la violence parmi des populations diverses en situation de vulnérabilité, notamment les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les personnes âgées, les peuples autochtones, les LGBTQI, les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants.
- La recherche sur l'impact du Covid-19 sur le contexte de la violence contre les femmes et la violence contre les enfants y compris: la recherche et la programmation en période d'instabilité et d'anxiété généralisées; l'utilisation éthique et sûre de la collecte de données à distance; les services de soutien aux survivants dans des environnements réglementaires restrictifs.

## Les éléments essentiels à l'élaboration de demandes de subvention



- Les recherches qui contribueront à faire progresser les connaissances sur la prévention et la lutte contre la violence contre les femmes et la violence contre les enfants dans les pays à revenu faible et intermédiaire.
- Les recherches menées par des consortium impliquant, par exemple, des chercheurs, des praticiens et des décideurs.
- Des partenariats de recherche sud-sud ou des partenariats dirigés par les pays à revenu faible et intermédiaire avec des rôles et responsabilités décrits.
- Des recherches guidées par des comités consultatifs de projets locaux.
- Des demandes fondées sur des preuves existantes, une question de recherche claire appuyée par une méthodologie solide ayant un potentiel politique.
- Des questions éthiques réfléchies et une approbation éthique soumise à des recherches actuelles ou passées.
- Des plans d'absorption de la recherche clairs avec différents produits pour les différentes parties prenantes. Trouvez le modèle d'absorption de la recherche dans le système en ligne.
- Des résumés bien rédigés et concis qui représentent de manière adéquate le projet de recherche.
- Un budget logique et clair accompagné d'une justification budgétaire solide.



# Principes généraux

## Il faut que les projets soutenus par le SVRI:

- Appliquent des principes et des partenariats féministes et soient centrés sur la cause de les femmes.
- Soient conceptualisés dans le cadre des droits humains.
- Respectent les consignes internationales en termes de sécurité et d'éthique.
- Soient innovateurs dans leurs idées, méthodologies et partenariats, tout en s'appuyant sur des preuves existantes.
- S'efforcent d'être collaboratifs, intersectoriels et multidisciplinaires.
- Promeuvent une participation équitable et se fassent le porte-parole des pays à revenu faible et intermédiaire entre autres, chercheurs, survivants, et groupes marginalisés.
- Dans le cadre approprié, s'efforcent d'impliquer la communauté au sein de laquelle les recherches auront lieu.
- Remettent en cause les systèmes hiérarchiques fondés sur le genre, contribuant à la violence contre les femmes et la violence contre les enfants en vue de promouvoir l'égalité du genre.
- Soient une source d'informations pour les politiques, programmes et services et servent à renforcer l'accès global aux soins et soutien aux survivants.

<sup>6</sup><https://www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>

<sup>7</sup>Ibid.

<sup>8</sup><https://www.unicef.org/child-rights-convention>

# Types de violence

L'Organisation des Nations Unies définit la violence contre les femmes comme «tout acte de violence sexiste qui entraîne ou est susceptible d'entraîner des préjudices ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales aux femmes, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée».<sup>6</sup>

La violence contre les femmes peut inclure, sans s'y limiter: la violence entre partenaires intimes, y compris la violence émotionnelle, physique, sexuelle et financière; violence sexuelle; coercition reproductrice; trafic; crimes d'honneur; harcèlement sexuel et exploitation et abus sexuels.<sup>7</sup>

La violence contre les enfants - conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant - comprend «toutes formes de violence physique ou mentale, de blessure ou d'abus, de négligence ou de traitement négligent, de maltraitance ou d'exploitation, y compris les abus sexuels, sous la garde des parents, tuteur (s) légal (s) ou toute autre personne ayant la garde de l'enfant».<sup>8</sup>

La violence contre les enfants inclut, sans s'y limiter: la violence et négligence au sein de la famille, l'inceste, la violence sexuelle, l'infanticide; l'intimidation et autres formes de violence à l'école; les punitions corporelles; toutes formes d'agression psychologique; la traite et vente d'enfants, l'exploitation sexuelle et autre exploitation sexuelle commerciale; le travail des enfants; diverses formes de cyber-violence et de violence en ligne; le recrutement d'enfants soldats, les enfants recrutés et exploités par des groupes terroristes et extrémistes violents, et bien d'autres.<sup>9</sup>

<sup>9</sup><https://www.unodc.org/e4j/en/crime-prevention-criminal-justice/module-12/key-issues/1--the-many-forms-of-violence-against-children.html>

# Durée des subventions

Les candidats peuvent faire une demande de subventions à hauteur de 40 000 USD à 200 000 USD sur une durée n'excédant pas 24 mois.

La caractéristique commune est l'apport de financement pour une période de temps limitée avec des résultats mesurables clairs.

# Procédure de demande de subvention, examen et évaluation des propositions

## PROCÉDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Le SVRI émettra un appel à candidatures invitant à soumettre une demande d'aide financière. Les candidats devront postuler en tenant des exigences ci-dessus; ils devront également évaluer leur proposition pour voir si celle-ci correspond aux critères de demande.

Toute candidature doit être soumise via le système en ligne de **ProposalCENTRAL** et nous parvenir avant minuit (**heure sud-africaine**) le **2 août 2021**.

Seules les candidatures soumises via le système en ligne avant la date et l'heure de clôture indiquées seront prises en compte.

Il est souhaitable de nous faire parvenir votre demande bien avant la date limite. Le SVRI et ProposalCENTRAL ne peuvent être tenus responsables des retards et des problèmes de connectivité Internet.

## FORMALITÉS D'INSCRIPTION

Si vous utilisez ProposalCENTRAL pour la première fois, vous devez d'abord vous inscrire avant de poser votre candidature. Pour ce faire, vous devez:

- Accéder à <https://proposalcentral.altum.com>
- Sélectionnez «Premiers utilisateurs - s'inscrire ».
- Remplissez la page d'inscription.
- Créez votre propre nom d'utilisateur, mot de passe et question d'identification pour votre compte d'utilisateur.
- Cliquez sur "ENREGISTRER" lorsque vous avez terminé.
- L'écran de confirmation d'inscription confirmera la création de votre nouveau compte. Pour des raisons de sécurité, vous recevrez un numéro de confirmation par e-mail que vous devrez saisir lors de votre première connexion.

Contactez ProposalCENTRAL sur [pcsupport@altum.com](mailto:pcsupport@altum.com) en cas de difficulté.

## REPLIR LE FORMULAIRE EN LIGNE

- **Graphiques et tableaux:** le formulaire de candidature en ligne ne peut pas accepter les graphiques et les tableaux. Tous les graphiques et tableaux doivent être téléchargés en tant que pièces jointes.
- **CV du personnel clé:** veuillez fournir de courts CV de tout le personnel qui travaillera sur ce projet en utilisant le modèle de CV fourni en ligne.
- **Planification du projet:** Une planification de projet doit accompagner la demande. Veuillez utiliser le modèle disponible en ligne.
- **Budget:** Les candidats doivent fournir un budget en USD pouvant aller jusqu'à 12 à 24 mois en utilisant le formulaire de demande en ligne. Le budget doit être un budget définitif par poste pour tous les coûts directs et administratifs ou indirects et doit exclure les dépenses en capital et le soutien général au fonctionnement.

Les coûts indirects sont autorisés mais ne peuvent dépasser 15% des coûts totaux. Le coût total de la demande ne doit pas dépasser la limite de subvention, y compris les coûts indirects. Les coûts indirects devraient couvrir des éléments tels que la location de bureaux, l'électricité, l'accès à Internet, les programmes informatiques, les frais de gestion financière et ceux-ci ne devraient pas être détaillés séparément en plus des frais généraux de 15%. **Les demandes allant au-delà du maximum stipulé seront rejetées dès le point de réception.**

La quantité d'éléments de coût individuels doit correspondre à la portée du projet, refléter les charges réelles ou estimées et ne pas être gonflés.

Veuillez utiliser les directives suivantes pour calculer les frais de personnel:

- Le personnel employé: calculez le taux journalier de l'employé en utilisant le salaire annuel de la personne, y compris les avantages sociaux (par exemple pension, aide médicale, etc.) divisé par 260.
- Le personnel consultant: le coût journalier du consultant selon votre établissement.

**Le budget doit être accompagné d'un énoncé budgétaire.** Plus de détails sur la façon de remplir le budget et la description du budget sont fournis sur le formulaire en ligne.

- **Déclaration de capacité:** Cette déclaration fournit au SVRI des détails sur l'expertise des candidats ont l'expertise / l'expérience pertinente pour gérer / mener à bien le projet, ainsi que les rôles et responsabilités des membres du consortium.
- **Sauvegarder votre travail:** N'oubliez pas de sauvegarder votre travail avant de passer à la page suivante. Notez

également que vous ne pouvez effectuer aucune modification au format d'impression. Toute modification apportée lors du mode d'impression ne seront pas enregistrées.

- **Soumission de votre demande:** veuillez noter que votre demande n'a pas été soumise si vous ne recevez pas d'e-mail de confirmation du service de demande de subvention en confirmant la réception. Veuillez vérifier auprès de ProposalCENTRAL si vous n'êtes pas certain que votre demande ait été soumise.
- **Assistance pour votre demande en ligne:** Vos questions peuvent être adressées au service à la clientèle par e-mail à pcsupport@altum.com. Les questions de suivi peuvent être adressées au numéro client de ProposalCENTRAL 800 875 2562 (sans frais aux États-Unis et au Canada) ou au +1 703 964 5840 (Direct Dial International).

## PROCÉDURE D'EXAMEN

Les bénéficiaires seront sélectionnés à travers un processus de sélection rigoureux et à plusieurs niveaux. Une fois la date d'échéance passée, toutes les demandes sont évaluées/examinées par le personnel interne du SVRI. Les demandes ne remplissant pas les critères d'éligibilité de base seront exclues à ce stade, comme par exemple celles qui sont hors sujet; qui ne proviennent pas d'un pays à revenu faible ou intermédiaire; qui dépassent les délais du projet ou les exigences budgétaires; qui sont soumises tardivement; qui ne sont pas soumises via le système de candidature en ligne; qui ne répondent pas aux exigences de base de la demande administrative. Veuillez noter qu'il est important de fournir aux évaluateurs un résumé clair et bien structuré à cette étape du processus de sélection.

### ÉTAPE

1

Les demandes sont examinées pour vérifier qu'elles répondent aux critères de bases

### ÉTAPE

2

SVRI et les partenaires principaux établissent une liste de pré-sélection des demandes

### ÉTAPE

3

Un comité d'experts examine la liste de pré-sélection des demandes et fait des recommandations

4

Sélection finale

Le personnel du SVRI épaulé d'une équipe technique entreprendront un examen plus approfondi des demandes en utilisant les critères fournis dans le tableau suivant ci-dessous. Une liste limitée à 20 à 30 demandes jugées éligibles et techniquement solides sera préparée en vue d'examen final par un groupe restreint d'experts externes. Le comité d'examen composé d'experts internationaux externe sera formé de 6 membres au maximum, composés de représentants ayant une expertise technique dans les domaines de la violence contre les femmes et la violence contre les enfants et / ou une expérience dans l'évaluation des demandes. La participation au panel d'experts est volontaire. Les membres de tous les comités d'évaluation doivent se conformer à la politique portant sur les conflits d'intérêts du SVRI. Les résultats de la procédure d'évaluation seront envoyés dans les 4 à 5 mois suivant la demande.

## ÉVALUATION DES CRITÈRES ET NOTATION DES DEMANDES

Le personnel du SVRI et les pairs examinateurs sont invités à évaluer les demandes selon des critères définis accompagnés de questions spécifiques pour chaque critère. En soumettant une proposition de financement, les candidats doivent tout mettre en œuvre pour s'assurer que leur demande aborde ces aspects. Les critères et les questions sont décrits ci-dessous.

| CRITÈRE   | LES POINTS PRIS EN CONSIDERATION PAR L'EXAMINATEUR   |
|---|--|
| <b>Valeur globale</b>                               | Le projet met-il en exergue des mesures prouvées en termes de prévention, réponse à la violence contre les femmes et / ou à la violence contre les femmes et la violence contre les enfants dans les pays à revenu faible et intermédiaire? S'il s'agit d'une intervention, cette intervention peut-elle être un succès au regard des qualifications de l'équipe de projet, de l'institution au sein de laquelle le projet est monté ? La proposition résume-t-elle de manière claire et concise l'importance des travaux, les principaux objectifs du projet, la méthodologie à suivre, l'impact potentiel de la recherche et son plan de diffusion?  |
| <b>Conception et méthodes de recherche / projet</b> | La conception/méthode est-elle solide, faisable et pertinente par rapport aux questions posées? L'approche proposée est-elle appropriée et susceptible d'atteindre l'objectif et les résultats du projet? Les problèmes potentiels sont-ils reconnus et traités par des approches alternatives? Le projet comprend-il une proposition détaillée pour saisir et partager les leçons apprises lors de la conception et de la mise en œuvre? La proposition tient-elle compte de l'impact de Covid-19 et a-t-elle prévu de respecter les directives de santé publique?  |
| <b>Importance du projet proposé</b>                 | Le projet fera-t-il avancer des concepts théoriques de base, améliorera-t-il les politiques et les pratiques dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la violence contre les femmes et / ou la violence contre les enfants? L'application s'appuie-t-elle sur les connaissances actuelles en ce domaine? Contesté-t-il et cherche-t-il à modifier la recherche ou les approches actuelles en matière de politiques et de pratiques en utilisant des concepts, des approches, des méthodologies, des outils ou des interventions théoriques solides? Le projet fournit-il une théorie claire du changement? Le projet contribuera-t-il à lever les obstacles au progrès sur le terrain? Le projet est-il reproductible? Le projet renforcera-t-il la capacité de recherche, de compétences techniques et de connaissances en matière de violence contre les femmes et la violence contre les enfants? |
| <b>Responsable de projet/de l'équipe</b>            | La formation et l'expérience du chef de projet et de l'équipe sont-elles appropriées au projet ou à l'activité? Existe-t-il une expertise et un niveau de connaissances adéquats au sein de l'équipe/de l'institution pour générer un climat de confiance dans le succès de l'entreprise? Le projet est-il dirigé par un partenaire d'un pays à revenu faible et intermédiaire ou inclut-il un partenaire? Existe-t-il un partenariat entre plusieurs organisations et si oui, est-il établi sur une base équitable et en suivant explicitement les principes féministes? Par exemple une ONG locale et une institution académique, des partenariats académiques nord-sud ou sud-sud; le partenariat de recherche a-t-il pour objectif de renforcer les capacités de recherche? Les rôles et responsabilités de tous les partenaires du projet sont-ils clairement définis dans la proposition?                    |



| CRITÈRE                        | LES POINTS PRIS EN CONSIDERATION PAR L'EXAMINATEUR   |
|--------------------------------|--|
| <b>Considerations éthiques</b> | <p>Les participants à la recherche sont-ils protégés de manière adéquate contre les risques potentiels de recherche? Le projet comprend-il et budgétise-t-il les activités de soins du personnel, y compris la lutte contre le traumatisme vicariant potentiel ? Le projet sera-t-il mené de manière professionnelle, conformément aux directives internationales et éthiques applicables, y compris mais sans s'y limiter:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Putting Women First [Priorité aux femmes]:</b> Recommandations en matière d'éthique et de sécurité pour la recherche sur la violence domestique à l'égard des femmes, Département de la santé familiale et communautaire pour le genre et de la santé des femmes. Organisation Mondiale de la Santé. 1999;</li> <li>• <b>Researching Violence against Women [Recherche sur la violence contre les femmes]:</b> Un guide pratique pour les chercheurs et militants. Organisation mondiale de la santé et programme pour une technologie appropriée en termes de santé (PATH). 2005;</li> <li>• <b>Ethical and Safety Recommendations for Research on Perpetration of Sexual Violence:</b> [Recommandations éthiques et de sécurité pour la recherche sur la perpétration de violences sexuelles] Jewkes R, Dartnall E et Sikweyiya Y. SVRI et Medical Research Council Afrique du Sud. 2012;</li> <li>• <b>Ethical and safety recommendations for intervention research on violence against women:</b> RTI et OMS. 2016;</li> <li>• <b>Ethical standards for research during public health emergencies:</b> distiller les directives existantes pour soutenir Covid - 19 R&amp;D, WHO. 2020.</li> </ul> |
| <b>Budget</b>                  | <p>Le budget est-il crédible et conforme à la méthodologie du projet? Tous les tableaux budgétaires sont-ils détaillés et complets et démontrent-ils que toutes les activités/ composantes sont intégrées dans le budget? Le récit budgétaire est-il en rapport aux tableaux budgétaires? Tous les coûts du projet (ressources/biens, etc.) sont-ils correctement budgétisés pour garantir que le projet atteindra ses résultats de la manière la plus rentable?</p>   |

Après examen des critères ci-dessus et des questions spécifiques, les examinateurs noteront la qualité de la proposition et feront des recommandations sur la capacité de financement.

## CALENDRIER GLOBAL DE TRAITEMENT DES PROPOSITIONS DE FINANCEMENT

| ÉTAPES OU ACTIONS  | ECHÉANCES                                    |
|--|--|
| <b>Appel à candidature / requête pour propositions</b>   | 17 mai 2021                                  |
| <b>Date de clôture des candidatures</b>  | 2 août 2021                                  |
| <b>Examen externe</b>  | 6 - 30 octobre 2021                          |
| <b>Communication des résultats au comité de recherche</b>  | Novembre 2021                                |
| <b>Notification et acceptation des subventions par les boursiers</b>                               | Novembre - décembre 2021                     |
| <b>Participation des bénéficiaires à une réunion de démarrage et de renforcement des capacités</b> | Février - mars 2022                          |
| <b>Délais des projets individuels</b>  | Janvier - décembre 2022/3 (jusqu' à 24 mois) |



## LISTE DE CONTRÔLE DES CANDIDATURES (LES CANDIDATURES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS PRISES EN COMPTE)

- Demande en ligne remplie (y compris les résultats du projet et le budget)
- Formulaire d'approbation de subvention SVRI rempli et signé
- CV du personnel clé utilisant le modèle (disponible en ligne)
- Plan de projet à l'aide du modèle fourni (disponible en ligne)
- Références pour les preuves utilisées pour informer les buts et objectifs de la recherche
- Annexes (si nécessaire).

## RÉSUMÉ DES INFORMATIONS SUR LA SUBVENTION

- Niveau d'attribution: 40 000 USD à 200 000 USD
- Période d'attribution: d'une durée de 12-24 mois
- Date de clôture des candidatures: **2 août 2021**
- Plus d'informations: email [svri@svri.org](mailto:svri@svri.org)
- Méthode de candidature: Les candidatures doivent être soumises en ligne **ici** (Sélectionner la récompense Award: Sexual Violence Research Initiative)
- Langue de candidature: Les candidatures en anglais, français et espagnol seront acceptées.

## Remerciements

Le SVRI tient à souligner la généreuse contribution de nos partenaires de financement à l'appui de cette subvention, y compris Sida, un donateur anonyme et autres contributions en nature d'experts clés dans le domaine. Sans votre soutien, cet important mécanisme de financement pour la constitution de preuves sur le terrain ne serait pas possible. Nous vous en remercions.